

Actualisation annuelle des tarifs au mètre carré pour le calcul de la taxe relatif à la création de locaux à usage de bureaux, de locaux commerciaux et de locaux de stockage en région d'Ile-de-France

[Arrêté du 19 décembre 2017 relatif à l'actualisation annuelle des tarifs au mètre carré pour le calcul de la taxe pour la création de locaux à usage de bureaux, de locaux commerciaux et de locaux de stockage en région d'Ile-de-France \(art. L. 520-1 et L. 520-8 du code de l'urbanisme\)](#)

		Rappel des valeurs contenues dans la loi au 1er janvier 2016	Rappel des valeurs au 1er janvier 2017	Valeurs actualisées au 1er janvier 2018
Locaux de bureaux	4e circonscription	0 €	0 €	0 €
	3e circonscription	50,00 €	50,40 €	50,96 €
	2e circonscription	90,00 €	90,72 €	91,72 €
	1re circonscription	400,00 €	403,20 €	407,64 €
Locaux commerciaux	4e circonscription	0 €	0 €	0 €
	3e circonscription	32,00 €	32,26 €	32,62 €
	2e circonscription	80,00 €	80,64 €	81,53 €
	1re circonscription	129,00 €	130,04 €	131,48 €
Locaux de stockage	4e circonscription	0 €	0 €	0 €
	3e circonscription	14,00 €	14,12 €	14,28 €
	2e circonscription	14,00 €	14,12 €	14,28 €
	1re circonscription	14,00 €	14,12 €	14,28 €